

[Text]

[Translation]

• 1125

Mr. Blenkarn: Let me say to Mr. Kristiansen that if he had these briefs here, I would be happy to go along. But he hasn't. If those briefs were in, we might be able to work them in Tuesday afternoon, if somebody really has to say something. But nobody has written. The budget was February 28, 1992. The matter has been public since then. There hasn't been any great flood of people on any of these issues, with the one exception of clause 3 in the bill. Nobody else has been complaining.

I understand people have their own pet things they would like to do, but nobody seems to care about them. If nobody cares about them, let us hear the officials and let us get on with the business of running Canada instead of diddling around here. So I'm not prepared to accept any amendment to that.

Mr. Kristiansen, if you have these people, and they really desperately have something to say, we can take a look at what they have to say and perhaps amend the motion on Tuesday. I don't see anything so far. It has been a year so far.

That being the case, there comes a time when you have to fish or cut bait, as my friend from Lunenburg says. I think the question should be put.

The Chairman: Is there any more discussion on the motion?

Motion agreed to

Mr. Blenkarn: I move that the meeting be adjourned.

The Chairman: The committee's adjourned to the call of the chair.

Monday, February 22, 1993

• 1936

The Chairman: Order. The chair sees a quorum.

We are continuing our consideration of Bill C-93, an act to implement certain government organization provisions of the budget tabled in the House of Commons on February 25, 1992.

Before we hear from our witnesses, I just want to get some direction from the committee. The clerk has received several submissions in one language only. They are being translated, but I would like the permission of the committee to have the submissions we received distributed to committee members in the language received. Do I have the permission of the committee? Okay. Translation is being done, but I thought it might be expeditious if we had it distributed firsthand. Thank you.

Mr. Duhamel (St. Boniface): On a point of order.

The Chairman: On that same point, Mr. Duhamel?

Mr. Duhamel: I want some clarification. There is some confusion in my mind, if perhaps not in other people's minds, about not only what witnesses are going to appear but also if every witness who wants to appear will be given an opportunity. There are certain ministers involved here, including the director of the new council, who it seems to me ought to be here.

M. Blenkarn: Permettez-moi de dire à M. Kristiansen que s'il avait déjà ces mémoires en main, je me ferais un plaisir d'appuyer sa demande. Mais il ne les a pas. Si on les avait déjà reçus, on pourrait entendre les témoins mardi après-midi, s'ils ont vraiment quelque chose à dire. Mais personne n'a rien écrit. Le budget a été déposé le 28 février 1992 et il est du domaine public depuis lors. À l'exception de la Partie III, ce projet de loi n'a pas soulevé un tollé de protestations, sauf par ceux qui visent cette partie; autrement, personne ne s'est plaint.

Je comprends que chacun veuille une chose ou l'autre, mais personne ne s'y intéresse. Si l'intérêt est très limité, recevons donc les hauts fonctionnaires et occupons-nous de diriger le Canada au lieu de tourner en rond ici. Je n'ai donc pas l'intention d'accepter des amendements à cette motion.

Monsieur Kristiansen, si vous êtes en rapport avec ces gens et, s'ils veulent désespérément se faire entendre, nous pouvons examiner ce qu'ils ont à dire et peut-être modifier la motion mardi. Pour le moment, je ne vois aucune raison de le faire. Un an s'est déjà écoulé.

Il faut se décider, il faut choisir: lancer le filet ou rentrer au port, comme disent mes amis de Lunenburg. Je crois que nous devrions mettre la motion aux voix.

Le président: Y aurait-il d'autres commentaires?

La motion est adoptée

M. Blenkarn: Je propose que la séance soit levée.

Le président: Le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le lundi 22 février 1993

Le président: La séance est ouverte. Nous avons le quorum.

Nous poursuivons notre étude du projet de loi C-93, Loi de mise en oeuvre de dispositions du budget déposé à la Chambre des communes le 25 février 1992 visant certains organismes gouvernementaux.

Avant d'entendre nos témoins, j'aimerais demander certaines indications au comité. Le greffier a reçu plusieurs documents dans une seule langue, des documents qui sont en cours de traduction, mais j'aimerais que le comité m'autorise à faire distribuer ces documents dans la langue où nous les avons reçus. Est-ce que j'ai la permission du comité? D'accord. La traduction est en cours, mais j'ai pensé qu'il serait bon de les distribuer sans attendre. Merci.

M. Duhamel (Saint-Boniface): J'invoque le Règlement.

Le président: C'est au même sujet, monsieur Duhamel?

M. Duhamel: Je voudrais avoir une précision. Il y a une chose que je ne comprends pas très bien, et peut-être ne suis-je pas le seul; il s'agit des témoins qui vont comparaître. J'aimerais savoir si tous ceux qui souhaitent comparaître auront la possibilité de le faire. Plusieurs ministres sont en cause, le directeur du nouveau conseil également, et il me semble que ces gens-là devraient comparaître.